Nouvelles d'Europe. Octobre 2011. N° 1141

L'Union économique confisquée par les Etats

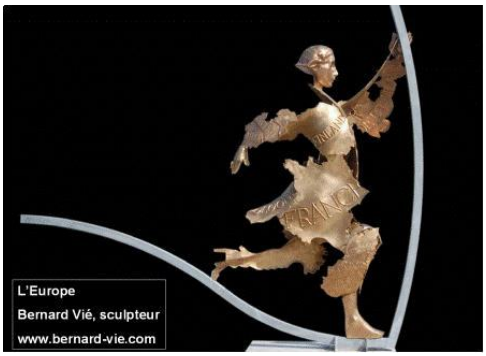

François Vié. Chronique hebdomadaire d'actualité sur l'Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9) lundi à 11h, mardi à 14h, mercredi à 6h 45, jeudi à 8h et vendredi à 9h. Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

La complexité des institutions européennes tient à la coexistence de deux systèmes : les politiques communautaires et les politiques intergouvernementales. Le marché intérieur, les politiques commerciales, agricoles, de la pêche sont communautaires : elles sont initiées par la Commission, co-décidées par le Parlement et le Conseil. Les politiques extérieures et pour l'essentiel de justice et de sécurité sont, elles, intergouvernementales : elles se décident entre chefs d'Etats au sein du Conseil européen, le Parlement étant, au mieux consulté.
Le traité de Lisbonne a augmenté les pouvoirs du Parlement européen. Mais le traité de Lisbonne a aussi renforcé le rôle des Etats. Le Conseil européen, qui regroupe les chefs d'Etats et de gouvernements a été érigé en institution. Il a été doté d'une présidence permanente.

Les grands pays, France et Allemagne en tête se sont engouffrés dans cette direction pour accentuer la pratique intergouvernementale des institutions. Le Conseil européen entend se constituer, selon les propres mots de son président Herman von Rompuy en « gouvernement de l'Europe ».
Cela est criant dans la crise de la dette et de l'Euro. Les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre la crise sont intergouvernementaux, qui plus est, décidés à l'unanimité par les Etats. Ils nécessitent parfois l'approbation de tous les parlements nationaux. C'est le cas du Fonds européen de stabilité financière.

Ce système ne marche pas. Le second plan d'aide à la Grèce a été décidé en juillet 2011. Mais il n'est pas encore applicable, trois mois plus tard, car il doit recevoir l'accord de tous les parlements nationaux. Quatre pays doivent encore se prononcer, dont la Slovaquie et les Pays-Bas soumis à l'influence de partis populistes. Le manque de confiance des marchés financiers tient pour partie à cette gestion désordonnée de la crise et à l'absence de mécanismes de décision efficaces.

La révolte gronde au sein du Parlement européen. Pour améliorer la gouvernance de l'Euro, il a été décidé que Herman von Rompuy, présiderait les réunions des chefs d'Etats de l'Euro. Mais les Chefs d'Etats proposent aussi que Rompuy préside l'Eurogroupe c'est-à-dire le conseil des ministres des finances des pays de l'Euro. Là, les députés, comme la Commission, s'insurgent contre ce qui apparait comme une concentration des pouvoirs entre les mains des chefs d'Etats et une gestion encore plus intergouvernementale de la zone Euro.

Le président de la Commission, José Manuel Barosso, vient de prendre position dans son « Discours sur l'état de l'Union » devant le Parlement européen le 28 septembre. Pour lui, « certaines tendances intergouvernementales pourraient entrainer la mort de l'Europe Unie telle que nous la voulons » ; la Commission « constitue le gouvernement économique de l'Union, nous n'avons pas besoin d'autres institutions »

Le président de la Commission a aussi donné son aval à une refonte des traités, proposée par la France et l'Allemagne pour améliorer la gouvernance de la zone Euro. L'enjeu est important et les positions se dessinent. Les Grands pays qui dominent le Conseil Européen voudront garder la main sur les politiques économiques de l'Union, tandis que le Parlement et la Commission veulent un retour à des politiques communautaires.
Il s'agit de savoir si les Etats confisquent l'Union économique, comme ils sont tentés de le faire, ou si l'Union européenne se dote de politiques économiques gérées démocratiquement. Dans ce cas elles doivent l'être par des Commissaires désignés par le Parlement européen et agissant sous son contrôle, voire sous le contrôle des seuls parlementaires de la zone Euro.